



---

# communiqué

**Jeudi 20 mars 2025**

---

**Le Grand Annecy, fort de ses ambitions pour 2025, annonce plusieurs projets stratégiques permettant de renforcer son attractivité, la mobilité et le développement durable. Ces actions touchent à des domaines clés : le tourisme, la mobilité, le logement social et la fiscalité locale.**

## **Un Nouveau Chapitre pour le Tourisme : "Grand Annecy Tourisme"**

Dans un contexte de transformation et de diversification de l'offre touristique, le Grand Annecy et la Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU) ont décidé de créer une nouvelle structure dédiée à l'accompagnement et à la gestion du tourisme sur leur territoire. Le 4 juillet 2024, le Conseil de l'agglomération du Grand Annecy, suivi du Conseil communautaire de la CCFU le 19 septembre 2024, ont validé la création de la Société Publique Locale Grand Annecy Tourisme.

Les deux intercommunalités s'allient pour mettre en place une promotion élargie de l'offre touristique, afin de diversifier les destinations pour décentrer du lac et de la commune centre. Cette initiative constitue un tournant majeur, soutenant ainsi la stratégie de développement d'un tourisme plus durable.

La SPL Grand Annecy Tourisme, (présidée par Madame la Maire de Veyrier, conseillère communautaire du Grand Annecy), aura pour principales missions d'assurer les fonctions d'office de tourisme intercommunautaire, en répondant aux besoins spécifiques du territoire. La société publique locale se concentrera également sur le développement du tourisme d'affaires, dans le but de renforcer l'attractivité du Grand Annecy.

Son budget de fonctionnement inclut une subvention principale de 2,1 millions d'euros, allouée par le Grand Annecy. Le capital de la SPL est réparti à 90 % entre le Grand Annecy et à 10 % entre la CCFU.

---

### **Contact presse**

Samia ABDOUS | Collaboratrice de cabinet et relations presses | Direction du cabinet de la présidente du Grand Annecy | Tél. 06 69 49 29 27 | [sabdous@grandannecy.fr](mailto:sabdous@grandannecy.fr)  
[www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)

## **Un Nouveau Projet de Transport : Le Service Express Régional Métropolitain (SERM)**

Un an après le vote de la loi, la France compte 24 SERM labellisés, dont 6 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec notamment le SERM Genevois Français, qui inclut le Grand Annecy.

Le SERM représente un levier stratégique majeur pour la transition écologique et le développement des projets de mobilité au sein du Grand Annecy. Il soutiendra des initiatives concrètes, telles que l'ouverture de la gare de Saint-Martin-Bellevue et la création de pôles d'échange multimodaux (PEM), tout en favorisant de nombreux autres projets à venir qui amélioreront les interconnexions et faciliteront les déplacements des habitants, en particulier pour leurs trajets domicile-travail.

De par sa situation géographique, le Grand Annecy est également concerné par le SERM de la Grande Aire Urbaine de Chambéry. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération participe activement à ce SERM au travers du dialogue territorial, renforçant ainsi la coopération entre les territoires voisins pour une meilleure intégration des solutions de mobilité à l'échelle régionale.

La phase de préfiguration du SERM se concentre sur le schéma d'ensemble du projet, le financement et la gouvernance, avec un budget total de 1.6 million d'euros pour les études nécessaires, financé en partie par l'état, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Annecy. Le projet permet également d'obtenir le statut officiel de SERM dans les mois à venir.

## **Plan Intercommunal d'attribution pour les Logements Sociaux : Vers une gestion équitable**

L'État a lancé une réforme permettant d'améliorer la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux, avec un rôle clé pour les établissements publics de coopération intercommunale. Dans ce cadre, le Grand Annecy a pris des mesures essentielles pour répondre aux nouvelles obligations légales.

Parmi les actions mises en place, la création de la conférence intercommunale du logement a été réalisée, avec plusieurs réunions depuis sa première installation en 2018. En juin 2021, un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux a été adopté, intégrant un système de cotation des demandes. En novembre 2023, la gestion en flux des attributions a été mise en place.

L'une des principales étapes de cette réforme est l'élaboration de la convention intercommunale d'attribution, signée par la collectivité et tous les acteurs concernés, incluant les bailleurs sociaux et les réservataires de logements. Cette convention, d'une durée de six ans, fixe des objectifs clairs en matière de mixité sociale, d'équilibre territorial et de priorisation des publics, notamment les ménages en situation de précarité. Elle garantit également un suivi annuel et une évaluation continue des attributions des logements sociaux.

### **Contact presse**

Samia ABDOUS | Collaboratrice de cabinet et relations presses | Direction du cabinet de la présidente du Grand Annecy | Tél. 06 69 49 29 27 | [sabdous@grandannecy.fr](mailto:sabdous@grandannecy.fr) [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)

Ces critères d'attribution des logements sociaux :

- 25% des logements seront attribués aux ménages à faibles ressources
- 25% des logements seront réservés aux demandeurs relevant du Droit au Logement Opposable (DALO) et aux publics prioritaires.
- 25% des logements seront attribués aux demandeurs de mutation, c'est-à-dire aux ménages déjà logés dans le parc social souhaitant changer de logement.
- Attribution de logements aux travailleurs essentiels au territoire

Ainsi, à travers ces actions, le Grand Annecy s'engage à répondre aux enjeux du logement social, tout en assurant une gestion plus transparente et plus équitable des attributions.

### Fiscalité Locale : Pas d'augmentation de taxe de l'agglomération malgré un contexte tendu

Les élus du Grand Annecy ont décidé de ne pas augmenter les taux de plusieurs taxes locales pour 2025. La taxe foncière sur le bâti est maintenue à 1,69%, tandis que la taxe foncière sur le non bâti reste à 6,40%. La cotisation foncière des entreprises est stabilisée à 23,95%. Enfin, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) verra son taux unifié à 6,83% sur l'ensemble du territoire, conformément à la fin de l'harmonisation des taux de cette taxe.

Ces décisions fiscales garantissent une gestion cohérente et stable des finances publiques locales, tout en permettant au Grand Annecy de tenir ses engagements en matière de services publics. Par conséquent en dépit de perte de recette résultant d'une part à la ponction de l'état de 1.8 millions d'euros et d'autre part d'une perte de recette liée à la redistribution de TVA nationale de 2.5 millions d'euros. L'agglomération a su contenir la pression fiscale par la réduction des dépenses tout en garantissant ses engagements en termes de services publics et d'investissements.

*« 2025 représente un tournant pour le Grand Annecy ! Nous sommes pleinement engagés à dynamiser notre territoire avec Grand Annecy Tourisme, en valorisant notre patrimoine tout en préservant l'environnement. Le projet SERM transformera la mobilité sur notre territoire, offrant une alternative viable à l'usage de la voiture individuelle. Parallèlement, nous déployons un plan ambitieux pour le logement social, afin de promouvoir l'équité et la mixité sociale. Et enfin, nous optons pour une fiscalité stable, garantissant des investissements réfléchis tout en maîtrisant nos finances amortissant ainsi la ponction de l'Etat et la baisse des recettes. Le Grand Annecy avance avec conviction, alliant durabilité, dynamisme et solidarité pour tous ! »*

**Frédérique Lardet Présidente de l'agglomération du Grand Annecy**